

Direction de l'Aménagement et du Développement Territorial
Service Habitat

AVIS DE CONCERTATION

Le Maire de Valenciennes informe le public qu'il sera procédé du **vendredi 01 décembre 2023 au lundi 08 janvier 2024 inclus**, soit pendant plus de 30 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Valenciennes, à une concertation.

Cette concertation a pour but d'assurer l'information et de recueillir les avis et remarques du public sur l'Opération de Restauration Immobilière engagée sur 6 bâtiments en cœur de ville. Il s'agit d'une stratégie d'intervention qui privilégie les bâtiments dégradés mais d'intérêt patrimonial et qui permettra de constituer une offre de logements pertinente après travaux d'amélioration.

L'Opération de Restauration Immobilière fait partie des outils déployés dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) du centre-ville et s'intègre dans les objectifs globaux du Programme Action Cœur de Ville de Valenciennes.

Les adresses concernées sont les suivantes :

Adresses	Références Cadastres	Superficies
56 rue de Lille	AR 107	52 m ²
58 rue de Lille	AR 914	517 m ²
123 rue Saint Géry	AR 178	154 m ²
68 boulevard Saly	AT 155	158 m ²
70 boulevard Saly	AT 154	158 m ²
616 boulevard Harpignies	AZ 11	138 m ²

Le dossier de concertation sera disponible :

- sur le site de la mairie : <https://www.valenciennes.fr>
- à la mairie : Place d'Armes aux jours et heures d'ouverture habituels au public soit de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h00 du lundi au vendredi.

Le public a la possibilité d'effectuer ses remarques :

- soit par mail à l'adresse : ori@ville-valenciennes.fr
- soit en écrivant sur le registre mis à disposition du public à la mairie de Valenciennes – service habitat aux heures d'ouverture habituels et pendant toute la durée de la concertation.

A l'issue de la concertation, un bilan sera dressé et joint au dossier soumis à l'enquête publique.

PUBLICITE

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, tout acte mentionné à l'article R153-20 est affiché pendant un mois dans la mairie concernée. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.